



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

53859  
**ES**

Distr.  
LIMITÉE

E/CN.14/CAD.2/8  
2 avril 1974

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Conférence des démographes africains  
Deuxième session

Addis-Abéba (Ethiopie), 6-10 mai 1974

**QUESTIONS DECOULANT DES REUNIONS DE LA CEA**

Introduction

1. Le présent document donne un bref aperçu des questions intéressant la Conférence des démographes africains qui découlent de différentes réunions de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), dont la deuxième réunion de la Conférence des ministres.

I. Deuxième réunion de la Conférence des ministres

2. La onzième session de la CEA (deuxième réunion de la Conférence des ministres de la Commission) s'est tenue à Accra du 19 au 23 février 1973. On trouvera des renseignements complets sur cette réunion, ses débats et résolutions, l'examen du programme de travail du secrétariat, etc. dans le rapport annuel de la CEA au Conseil économique et social pour la période allant du 14 février 1972 au 23 février 1973 (E/CN.14/591). Dans le rapport sur ses activités que le secrétariat de la CEA avait présenté à cette session, il rendait aussi compte des activités en matière de population (E/CN.14/CAD.2/7).

3. La Commission a approuvé le programme de travail du secrétariat tel qu'il avait été recommandé par le Comité technique d'experts. Le programme de travail dans le domaine de la population est reproduit séparément dans le document portant la cote E/CN.14/CAD.2/7.

II. Réunions du Comité exécutif

4. Au cours de la période considérée, le Comité exécutif a tenu sa septième et sa huitième réunion respectivement du 3 au 6 avril 1972 et du 13 au 17 novembre 1972. A sa septième réunion, il a examiné en particulier les activités de la Commission et ses relations avec d'autres organisations internationales. En ce qui concerne cette dernière question, les représentants de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), du Programme

des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ont indiqué l'intérêt que leurs organisations portaient à la collaboration et la coordination avec la CEA dans l'exécution de leurs programmes et ont accueilli avec satisfaction l'élaboration de programmes communs.

5. A sa huitième session, le Comité a pris note du rapport du Comité technique d'experts sur la troisième réunion, tenue du 2 au 8 septembre 1972 et a décidé que le rapport, accompagné du programme de travail adopté par le Comité technique, serait présenté à la deuxième session de la Conférence des ministres (19-23 février 1973) sous réserve de toutes recommandations ou décisions que le Comité exécutif pourrait adopter.

### III. Réunions du Comité technique d'experts

6. Au cours de la période considérée, le Comité technique d'experts a tenu sa troisième et sa quatrième réunion respectivement du 2 au 8 septembre 1972 et du 27 au 31 août 1973.

7. A sa dixième réunion, tenue du 12 au 16 novembre 1973, le Comité exécutif a examiné en particulier les activités de la Commission.

8. C'est le Comité technique d'experts, à sa quatrième réunion tenue du 27 au 31 août 1973, qui a procédé au dernier examen technique des activités du secrétariat. Au titre de ses activités, le secrétariat a rendu compte au Comité de son programme de travail dans le domaine de la population, dont la Conférence est saisie à sa présente session (E/CN.14/CAD.2/7).

9. Le Comité s'est intéressé en particulier aux monographies par pays sur les rapports entre l'accroissement de la population et le développement économique et social, que le secrétariat avait entrepris d'établir avec le concours des institutions spécialisées et des organismes d'exécution des Nations Unies. On trouvera ci-après les passages pertinents du rapport sur cette réunion.

"219. En ce qui concerne les études, le Comité a noté avec satisfaction que les monographies par pays sur les rapports entre la croissance de la population et le développement économique et social, recommandées par la Conférence des ministres dans sa résolution 230(X) se poursuivent ainsi que les études sur les rapports entre l'importance numérique de la famille et sa santé et son bien-être. A cet égard, le Comité a souligné à nouveau l'importance de celles de ces études qui se rapportent à des situations particulières des pays qui seraient applicables immédiatement pour les Etats membres. Le Comité s'est félicité en particulier de la proposition visant à organiser une réunion d'un Groupe consultatif sur les monographies en 1974. On a estimé également que certaines des monographies devaient être mises à jour, au moyen des données et des analyses que fourniront les recensements de population entrepris dans un certain nombre de pays africains et le Programme des statistiques et de l'analyse démographiques, sociales et économiques intégrées qui est en train d'être élaboré par la CEA et le Siège de l'ONU.

"220. Au cours des débats portant sur les monographies, le Comité a noté que si ces études doivent fournir des directives aux pays africains pour le lancement de programmes d'action tels que les services d'hygiène maternelle et infantile et l'alimentation et la nutrition, dépendant des institutions spécialisées telles que l'OMS, le FISE et la FAO, il faudrait aussi que les pays y contribuent. Le Comité a recommandé que la CEA continue de collaborer avec les institutions des Nations Unies pour ces programmes d'action et a noté avec satisfaction que les mesures de collaboration ont déjà été établies ou sont élaborées avec l'OMS en ce qui concerne les études sur la mortalité infantile et juvénile et avec la FAO pour le programme de planification en vue d'une meilleure vie familiale.

"221. A cet égard, le Comité a noté qu'à la deuxième réunion régionale de coordination interinstitutions sur la population (1972) il a été indiqué aux participants que des recherches intensives avaient été entreprises conjointement par le FISE et l'OMS en collaboration avec la FAO et la BIRD pour l'étude de la production d'aliments à haute teneur en protéines, économiques et assimilables destinés aux bébés et fondés sur les denrées alimentaires locales et que certains succès avaient déjà été signalés (Rapport E/CN.14/563, paragraphe 78).

"222. Le Comité a examiné également les aspects à long terme et à court terme de la population, notamment les questions connexes de la productivité, de l'amélioration de la santé et de l'acquisition d'une formation et d'aptitudes. Notant que ces sujets sont traités par les institutions des Nations Unies compétentes et les autres divisions de la CEA, le Comité a recommandé que, pour insister sur la nature pluridisciplinaire des programmes de population, le projets de population qui ont des rapports avec des projets particuliers des autres divisions de la CEA soient déterminés dans la présentation du futur programme de travail.

"223. Le Comité a également été informé de l'intérêt du FISE concernant les projets de population et les projets connexes et de son appui au programme de la CEA en matière de population. A cet égard, le Comité a noté l'intérêt croissant des gouvernements africains pour la situation démographique, les deux exemples les plus récents étant l'aide apportée aux programmes de planification de la famille au titre du développement économique et social par le Président du Libéria et la déclaration du Président du Zaïre sur le nombre de naissances désiré par les mères. On a également estimé qu'un certain nombre de facteurs tels que la productivité agricole et le régime foncier, combinés aux catastrophes naturelles telles que la sécheresse et la croissance anarchique de la population pouvaient modifier et, dans certains cas, modifiaient effectivement l'équilibre délicat entre l'alimentation et la population. A cet égard, le Comité a noté que, selon les estimations de la FAO, l'Afrique avait le pourcentage le plus élevé de population tributaire de l'agriculture, qui augmentait à un rythme plus élevé que la population active dans l'agriculture, augmentant ainsi le fardeau imposé à cette dernière et que c'était la seule région importante où aucune baisse du taux de croissance de la population tributaire de l'agriculture n'était prévue au cours de la période 1970-1985; on prévoit également que la demande de produits agricoles augmentera à un rythme plus rapide que la production au cours de la période 1975-1985.

"225. Cependant, le Comité a noté avec regret qu'un certain nombre d'études prévues pour l'année 1973-1974 n'avaient pas pu être entreprises ou terminées, partiellement en raison des difficultés de recrutement, mais principalement du fait que le renforcement des effectifs du personnel financé par le FNUAP, vivement préconisé par le Comité à sa deuxième et à sa troisième réunion et pour lequel un programme approuvé a été établi, n'avait fait l'objet d'aucune disposition de la part du Siège.

"226. Le Comité a recommandé que les points suivants soient examinés en tant que projets de deuxième priorité, pouvant être différés si les ressources supplémentaires en personnel n'étaient pas obtenues pour 1973 et 1974 :

- Etude des différences de mortalité suivant les groupes économiques, sociaux, culturels et ethniques dans les zones urbaines et dans les zones rurales, envisagée pour 1973-1974.
- Etude des problèmes de la population réfugiée dans certains pays et de leurs conséquences sociales et démographiques, envisagée pour 1973-1974.
- Etude de la structure de la mortalité parmi les population nomades et les populations sédentaires.
- Publication de la Revue de la population africaine.
- Etude des caractéristiques des mariages et de leurs rapports avec la fécondité.

"227. Le Comité a recommandé que les projets suivants soient entrepris par l'UNESCO et soient par conséquent retirés de la liste des projets, mais que la CEA continue à collaborer avec l'UNESCO et que les deux organismes recherchent la collaboration des autres organes compétents des Nations Unies pour l'élaboration et l'exécution de ces projets :

- Etude des effets de l'instruction sur le volume des migrations et sur l'activité économique.
- Groupe de travail sur les problèmes de communication dans les programmes de planification de la famille; le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population a déjà approuvé les allocations de fonds pour une séminaire analogue de l'UNESCO, intitulé "Séminaire sur les problèmes de communication dans les programmes de planification familiale" organisé par son Bureau régional de Dakar.
- Etudes comparées sur les méthodes de communication utilisées par les pays africains pour leur programme de population. Le représentant de l'UNESCO a accepté cette recommandation.

"228. Notant qu'il avait été décidé déjà que le Groupe de travail sur les aspects démographiques, la main-d'oeuvre et l'emploi (1975) serait organisé en commun avec l'OIT, le Comité a recommandé que le Groupe de travail sur les aspects démographiques de la planification en matière d'éducation (1976) soit organisé en commun avec l'UNESCO.

"229. Le Comité a également recommandé que la CEA collabore avec l'UNESCO pour ses consultations sur les recherches et l'analyse critique portant sur les communications en ce qui concerne la planification de la famille (1974)."

10. Il a déjà tenu compte des recommandations ci-dessus du Comité technique lors de la révision du programme de travail dans le domaine de la population pour les années 1974-1976, avec projections jusqu'à 1979.

11. Le Comité a aussi accueilli avec satisfaction le Programme africain de statistique et d'analyse démographiques, sociales et économiques intégrées qui fera l'objet d'un autre rapport présenté à la Conférence.

12. Le Comité a pris acte des recommandations du Séminaire sur les statistiques et études de migration et d'urbanisation, concernant les études, notamment les définitions de la population urbaine et les politiques relatives à la migration intérieure et à l'urbanisation dans les pays africains. Il a également pris acte des recommandations faites par le Groupe de travail sur la fécondité, concernant l'amélioration des méthodes de recensement et des systèmes d'enquête, l'étude de la fécondité, l'action sur la fécondité, l'éducation pour la vie de famille et le rapport entre la population et le développement, ainsi que du projet de résolution à l'intention de la Commission. Le Comité a également pris acte des recommandations du Séminaire sur les méthodes d'évaluation des données démographiques de base, relatives à l'importance de l'évaluation, notamment des enquêtes postcensitaires, des recensements et des enquêtes par sondage, à l'évaluation des données des pays africains et à la présentation du rapport de ce Séminaire et d'un certain nombre d'articles parus dans la série "Etudes sur la population en Afrique".

13. En ce qui concerne la coordination, le Comité a pris acte avec satisfaction des activités permanentes poursuivies en application de la résolution 187(JX) de la CEA pour les deux organes de coordination, à savoir la Réunion régionale interinstitutions de coordination en matière de population et la Réunion des organisations non rattachées à l'ONU qui s'intéressent aux activités en matière de population menées en Afrique. Les réunions annuelles et de fréquentes consultations ont permis de déterminer les projets et les programmes mixtes d'intérêt commun.

14. Au sujet de la formation, le Comité a noté avec satisfaction que l'Institut régional d'études démographiques d'Accra et l'Institut de formation et de recherche démographiques de Yaoundé travaillaient maintenant à plein temps avec des moyens permettant la formation et les recherches démographiques qui sont maintenant à la disposition des pays africains, l'anglais et le français étant les langues utilisées pour l'enseignement et la recherche.

15. Le Comité a constaté que des services consultatifs démographiques continuaient d'être fournis aux pays africains pour les analyses, les projections et la formation démographiques, y compris une étude sur l'exode rural en République centrafricaine réalisée dans le cadre d'un projet entrepris par une équipe de conseillers pour le développement.

16. Le Comité a examiné le projet de résolution à l'intention de la Commission, projet qui a été adopté à l'unanimité par le Groupe de travail sur les niveaux et les différences de fécondité en Afrique et les perspectives pour l'avenir

en décembre 1972. Prenant acte des diverses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, des recommandations de la première session de la Conférence des démographes africains et enfin des débats du Comité lui-même à sa deuxième et sa troisième réunion (E/CN.14/512/Rev.1, paragraphe 214 et E/CN.14/571, paragraphe 167), le Comité a en général approuvé les dispositions des paragraphes 5 et 7 du dispositif du projet de résolution (traitant respectivement de l'ordre d'urgence dans les statistiques et les analyses démographiques et dans les programmes démographiques) et il a recommandé que la résolution soit également examinée à la deuxième session de la Conférence des démographes africains en mai 1974, et présentée à la cinquième réunion du Comité; le projet de résolution pourrait alors être finalement présenté à la troisième Conférence des ministres en 1975. Le projet de résolution est reproduit en annexe pour examen par la Conférence.

17. Au sujet du renforcement du personnel du Centre des programmes de population, renforcement que le Comité avait instamment demandé à sa deuxième et à sa troisième réunion (Rapport E/CN.14/512/Rev.1, paragraphe 215, et E/CN.14/571, paragraphe 168), le Comité a noté que cette question était en cours d'examen avec le Siège des Nations Unies et a recommandé que des démarches soient faites auprès du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population pour qu'il fournisse les moyens nécessaires à l'application complète du programme de travail et à un équilibre des différents aspects des programmes démographiques dans les organismes des Nations Unies en Afrique.

18. La Conférence voudra peut-être noter qu'à compter du 1er janvier 1974, deux nouveaux postes de conseillers régionaux dont (l'un pour les programmes et politiques de population) et un poste au secrétariat pour les monographies par pays sur les relations entre l'accroissement de la population et le développement économique et social ont été approuvés par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population. Des efforts continuent à être déployés pour pourvoir ces postes conformément au règlement de l'ONU et aux recommandations formulées par les organismes délibérants de la CEA.

#### IV. Première session de la Conférence des démographes africains

19. A sa première session, tenue à Accra (Ghana) du 20 au 22 décembre 1971, la Conférence des démographes africains a adopté en particulier les recommandations ci-après :

20. La CEA doit continuer l'établissement de monographies sur les niveaux et tendances démographiques et leurs rapports avec le développement économique et social dans les conditions propres aux différents pays. Ces monographies, dont l'établissement se poursuit, font l'objet d'un autre rapport présenté à la Conférence.

21. Achèvement du projet de manuel démographique comprenant des notions et définitions adaptées aux conditions existant dans les pays africains, conformément au vœu exprimé dans la résolution 230(X) de la CEA. Les travaux consacrés au manuel font eux-aussi l'objet d'un rapport distinct.

22. Les services d'hygiène maternelle et infantile doivent comprendre des services de planification de la famille pour ceux qui les désirent et là où il existe des programmes de planification familiale, les services d'hygiène maternelle et infantile doivent en faire partie. Cette recommandation a été portée à l'attention du Comité technique d'experts et à celle d'autres réunions de la CEA.

23. Il faut apporter un intérêt suffisant par des études et des recherches aux problèmes que la fertilité inférieure à la normale et la stérilité posent dans certaines parties de l'Afrique. Le secrétariat de la CEA a déjà fourni son appui à l'Université d'Ibadan pour l'élaboration d'un projet consacré à cette question et a participé à une réunion technique qui s'y rapportait. De son côté, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population a apporté son assistance au gouvernement camerounais pour l'étude du même problème.

24. Une expansion rapide du Programme de population pour l'Afrique était nécessaire pour lui permettre d'atteindre un niveau comparable à celui des autres régions et pour fournir aux pays africains des services dans les domaines où les besoins étaient les plus pressants, de façon que le programme de travail puisse être exécuté efficacement et promptement. Malgré l'appui que le Comité technique d'experts avait apporté à cette recommandation lors de ses différentes réunions, les effectifs du Centre des programmes de population sont demeurés à la fin de 1973 au même niveau qu'au 1er septembre 1969. Pour cette raison un certain nombre de projets ont dû être différés ou confiés à d'autres organismes des Nations Unies (voir section III).

25. A compter du 1er janvier 1974, deux nouveaux postes de conseillers régionaux (dont l'un pour les programmes et politiques de population) et un poste au secrétariat pour les monographies par pays ont été approuvés par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, ce qui améliore considérablement la situation, mais à un degré moindre que prévu.

#### V. Huitième session de la Conférence des statisticiens africains

26. La Conférence des statisticiens africains a tenu sa huitième session à Addis-Abéba (Ethiopie) du 21 au 30 novembre 1973. La Conférence a examiné en particulier le programme d'enquêtes sur les ménages qui fait l'objet d'un rapport distinct. Elle a aussi été informée des activités de formation et de recherche démographiques entreprises par l'Institut régional d'études démographiques et l'Institut de formation et de recherche démographiques.

27. La Conférence a recommandé en particulier que les sessions de la Conférence des démographes africains précèdent à l'avenir celles de la Conférence des statisticiens africains de façon que les incidences statistiques des délibérations de la première puissent être examinées par la dernière (voir rapport sur la huitième session de la Conférence des statisticiens Africains [E/CN.14/611, par. 287]). La Conférence des démographes africains voudra peut-être prendre note de ce qui précède et formuler toutes recommandations voulues sur la date des sessions futures, compte tenu du fait que les programmes relatifs à la population, qui englobent des études et recherches, des enquêtes méthodologiques

et démographiques nationales, la formation démographique, l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des programmes et politiques démographiques, ont en raison même de la nature pluridisciplinaire du sujet, une portée plus large que les statistiques et intéressent aussi les services publics chargés de la planification, de la santé publique, de l'enseignement, de l'emploi, etc.

#### VI. Séminaire sur les statistiques et les études des migrations et de l'urbanisation

28. On expose ci-après quelques recommandations de ce Séminaire, qui s'est tenu à Moscou (Union des Républiques socialistes soviétiques) du 11 au 22 septembre 1972, et la suite qui leur a été donnée.

29. Le secrétariat de la CEA a été invité à entreprendre des études plus approfondies sur l'analyse comparée du problème de la définition et de la mesure de l'urbanisation dans les pays d'Afrique.

30. Aux fins de comparaison internationale, le secrétariat de la CEA est convenu d'étendre les définitions actuelles afin d'indiquer, dans des catégories distinctes, outre les villes de 20 000 habitants et plus, chaque siège administratif ainsi que les agglomérations comptant entre 5 000 et 20 000 habitants. Pour aider le secrétariat dans l'accomplissement de cette tâche, les pays ont été invités à lui fournir les données requises pour l'établissement de ces catégories.

31. Le secrétariat s'est déjà adressé aux gouvernements qui, dans leur quasi-totalité, lui ont communiqué les renseignements sollicités pour l'analyse des concepts et définitions de la population urbaines.

32. Comme suite à une autre recommandation du Séminaire, le secrétariat de la CEA a entrepris de réviser les chiffres sur la densité de la population et la population urbaine pour mieux mettre en évidence la répartition du peuplement dans les différents pays, en ce qui concerne plus spécialement la densité de la population dans les différentes unités administratives et la densité par rapport à la superficie des terres cultivables.

33. Les facteurs qui influent sur la dimension de la famille, notamment dans les zones urbaines, agissant dans diverses directions et avec plus ou moins de force selon les conditions économiques et sociales, le Séminaire a aussi recommandé au secrétariat d'entreprendre l'étude de ces facteurs pour cerner avec une plus grande précision les rapports réciproques, les tendances et les perspectives et pour contribuer à la planification du développement économique et social.

#### VII. Groupe de travail sur les niveaux et les différences de fécondité en Afrique et les perspectives pour l'avenir

34. On expose ci-après quelques recommandations de ce Groupe de travail, qui s'est réuni à Addis-Abéba (Éthiopie) du 18 au 22 décembre 1972, et la suite qui leur a été donnée.



35. L'ONU, la CEA et d'autres organisations ont été instamment priées de financer et d'appuyer des études et enquêtes spéciales sur la fécondité et les facteurs socio-économiques, pour déterminer le cas échéant, les causes exactes d'une fécondité élevée ou faible. Le secrétariat de la CEA a apporté son concours à l'Université d'Ibadan pour l'élaboration d'un projet concernant l'étude de la fertilité inférieure à la normale et a participé à une réunion technique consacrée à cette question.

36. Le Groupe de travail a aussi adopté un projet de résolution à l'intention de la Commission que le Comité technique d'experts de la CEA a examiné à sa quatrième réunion tenue du 27 au 31 août 1973.

#### VIII. Séminaire sur les méthodes d'évaluation des données démographiques de base

37. On présente ci-après quelques questions découlant de ce séminaire, tenu à Accra (Ghana) du 16 au 27 juillet 1974. Le Séminaire a en particulier recommandé que l'ONU et la CEA établissent des plans en vue de l'évaluation des données provenant de recensements et d'enquêtes par sondage, et les présentent à la Conférence des statisticiens africains et à la Conférence des démographes africains, afin qu'il soit tenu compte de ces plans dans la conception et l'exécution des recensements et enquêtes.

38. Conformément à ce voeu, le Secrétariat de l'ONU et celui de la CEA ont entrepris d'élaborer un plan de ce genre et le secrétariat met aussi à jour une étude antérieure sur les enquêtes post-censitaires en Afrique, en tenant compte des derniers résultats disponibles.

39. Conformément à une recommandation du Séminaire, le Secrétariat de la CEA entreprendra aussi sous peu la mise à jour de ses études sur les problèmes que posent la mesure de la population active en Afrique et l'évaluation des données relatives à l'activité économique.

40. Eu égard à la perspective pluridisciplinaire dans laquelle l'ONU envisage les phénomènes démographiques, le Séminaire a recommandé que l'enseignement dispensé dans les instituts patronnés par l'ONU embrasse des matières telles que la sociologie, l'économie politique, les mathématiques, la statistique, etc. à titre de disciplines auxiliaires de la démographie technique, afin que le démographe qualifié puisse se spécialiser par la suite dans l'un des domaines suivants : démographie sociale, démographie économique, démographie mathématique, enquêtes démographiques par sondage.

41. Cette recommandation a été portée à l'attention du comité consultatif et du conseil d'administration de l'Institut régional d'études démographiques (Accra) et de l'Institut régional de formation et de recherche démographiques (Yaoundé). Le Séminaire a aussi recommandé que son rapport et certains documents techniques soient publiés par la CEA dans la Série des études sur la population en Afrique, afin de leur assurer la plus grande diffusion possible. Conformément à cette recommandation le secrétariat a déjà entrepris de préparer la publication du numéro 2 de cette série.

IX. Réunion sur la formation dans le domaine de la démographie et des programmes de population

42. Cette réunion qui s'est tenue à Yaoundé (Cameroun) du 22 au 26 janvier 1974 a présenté entre autres les recommandations ci-après :

43. Une enquête sur les organismes de formation s'intéressant aux questions relatives à la population, qui existent dans la région, doit être organisé par le secrétariat de la CEA; la CEA doit développer ses activités d'information et de documentation afin de mettre à la disposition des pays africains des services comparables à ceux qui sont assurés dans les autres régions; il faut faire une part plus large aux disciplines démographiques dans les cours de statistique de niveau moyen existant, organiser des cours de démographie de niveau moyen sur demande dans les centres régionaux de formation démographiques et organiser différents genres de stages de brève durée, plus ou moins longs, tels que les tribunes ou colloques sur les questions relatives à la population pour dirigeants politiques, des cours pour fonctionnaires d'administration, des cours de démographie pour des personnes n'ayant pas suivie de formation démographique poussée et des stages de recyclage et de spécialisation sur certains sujets; l'ONU et la CEA doivent recruter en Afrique des consultants pour de courtes missions dans d'autres pays du continent; il faut développer les services consultatifs régionaux de la CEA pour pourvoir comme il convient aux besoins de formation et de recherche démographiques.

44. Les questions intéressant les centres de formation démographiques qui fonctionnent sous les auspices de l'ONU ont déjà été examinées par les directeurs de ces instituts lors de leur première réunion tenue à Yaoundé les 28 et 29 janvier 1974, et le secrétariat de la CEA a entrepris de donner suite à ces recommandations.

X. Réunions régionales de coordination interinstitutions en matière de population et réunions d'organisations non rattachées à l'ONU qui s'intéressent aux activités en matière de population menées en Afrique

45. La deuxième et la troisième réunion régionale de coordination inter-institutions en matière de population se sont tenues respectivement du 19 au 21 avril 1972 et du 1er au 3 mai 1973. La deuxième et la troisième réunion d'organisations non rattachées à l'ONU qui s'intéressent aux activités en matière de population menées en Afrique ont eu lieu, à la suite des réunions de coordination interinstitutions, du 24 au 26 avril 1972 et du 7 au 9 mai 1973 respectivement.

46. On récapitule ci-après quelques recommandations de ces réunions dont les rapports sont présentées à la Conférence :

47. Révision et mise à jour de la liste des projets et des experts en Afrique, tâche que le secrétariat a entreprises. La recommandation préconisant une collaboration entre les organismes des Nations Unies et les centres de formation et de recherche démographiques patronnés par l'ONU dans l'organisation de cours de formation et de projets de recherche spéciaux vient d'être discutée lors du récent Séminaire sur la formation dans le domaine de la démographie et des programmes de population en Afrique.

48. Conformément aux recommandations formulées par ces réunions, les coordonnateurs du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population en poste en Afrique ont été invités aux réunions de coordination ainsi qu'à la Conférence des démographes africains.